

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU LUNDI 16 JUILLET 2012

L'an deux mille douze, le seize juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le huit juillet, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents : Patrick LEBAILLY, Rachel ANDRIEUX, Claude ARROSSAMENA, Yvon SALOMON, Gisèle LETOURNEL, Joël DISNARD, Véronique ARROSSAMENA, André ARTANO, Martine ARTANO, Bruno ARTHUR, Joanne BRIAND, Martin DETCHEVERRY, Sébastien DURAND, Yvon HEBDITCH, Cédric LEBAILLY, Maïté LEGASSE, Bianca PERRIN, Pierre SALOMON, Rosianne ZIMMERMANN

Etaient absents : Bernard BRIAND, Jean-Luc CUZA, Jean-François OZON, Liliane PERRIN, Véronique PERRIN, Marie-Claire RIO, Karine LE SOAVEC, Lydia LE SOAVEC, Johanne REBMANN

Secrétaire de séance : LEBAILLY Cédric.

Madame CLAIREAUX : Bonsoir à tous, nous avons peu de points à l'ordre du jour, mais il fallait quand même que nous puissions tenir cette séance. Je vous demande votre accord pour un dossier qui vous a été communiqué ce matin, il s'agit du projet de délibération n° 3 portant sur l'exonération du droit de débarquement pour la boette. Etes-vous d'accord pour que nous puissions examiner cette délibération ? Je vous remercie.

Nous avons des procurations : de Mme Karine LE SOAVEC à M. Sébastien DURAND, de Mme Lydia LE SOAVEC à Mme Joanne BRIAND et de Mme Johanne REBMANN à M. Cédric LEBAILLY.

Monsieur LEBAILLY, puis-je compter sur vous pour le secrétariat de séance ? Merci.

PROJET DE DELIBERATION N° 1

BUDGET COMMUNAL 2012 DECISION MODIFICATIVE N°1

Section de Fonctionnement

Le montant de la décision modificative n°1 en section de fonctionnement s'élève à 167 778,11 € en dépenses et en recettes.

Au niveau des dépenses, sont prises en compte des augmentations de crédits sur divers articles du chapitre 011 – Charges à caractère général.

Pour les recettes, on trouve des augmentations de crédits sur les chapitres 013, 70, 74, 75 et 77, ainsi que des diminutions de crédits sur le chapitre 74 (ajustement de la DGF et des dotations associées).

Section d'Investissement

Le montant de la section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes est de 55 672,00 €, ce qui correspond à la prise en compte :

- en dépenses de l'achat de matériel roulant, de matériel informatique ... ;
- en recettes, de l'ajustement de la DETR et du produit des amendes.

Le projet de délibération n°1 a pour objet d'adopter la décision modificative n°1 pour un montant total de 223 450,11 €.

DELIBERATION N° XX-2012

L'an deux mil douze, le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le six juillet, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Décision Modificative n°1 - Budget Communal 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007 ;

Vu le projet de décision modificative n°1 pour l'exercice 2012.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adoption la décision modificative n°1 du budget communal 2012, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6064-321 : Fournitures administratives		1 000.00 E		
D 6068-020 : Autres matières & fournitures		20 000.00 E		
D 61522-020 : Entretien de bâtiments		70 000.00 E		
D 617-01 : Etudes et recherches		20 000.00 E		
D 6188-020 : Autres frais divers		26 000.00 E		
D 6226-020 : Honoraires		21 778.11 E		
D 6231-020 : Annonces et insertions		3 000.00 E		
D 6232-020 : Fêtes et cérémonies		1 500.00 E		
D 6232-321 : Fêtes et cérémonies		4 500.00 E		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		167 778.11 E		
R 6459-020 : Remb. sur charges de Sécu.				4 500.00 E
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				4 500.00 E
R 70872-01 : Remb par budgets annexes				14 000.00 E
TOTAL R 70 : Produits des services				14 000.00 E
R 7411-01 : Dotation forfaitaire				1 321.00 E
R 74123-01 : Dot Solidarité Urbaine			861.00 E	
R 74127-01 : Dot nationale de péréquation			1 749.00 E	
R 7478-020 : Autres organismes				4 300.00 E
TOTAL R 74 : Dotations et participations			2 610.00 E	5 621.00 E
R 7551-823 : Excédent budgets annexes				106 267.11 E
R 758-414 : Prod. divers de gest° courante				17 000.00 E
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante				123 267.11 E
R 7788-01 : Produits exceptionnels divers				23 000.00 E
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				23 000.00 E
Total		167 778.11 E	2 610.00 E	170 388.11 E
INVESTISSEMENT				
D 2182-020 : Matériel de transport		16 000.00 E		
D 2183-020 : Matériel de bureau et info.		4 672.00 E		
D 2188-020 : Autres immo corporelles		35 000.00 E		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		55 672.00 E		
R 1341-01 : Dotat° équipt territoires ruraux				35 672.00 E
R 1342-01 : Amendes de police				20 000.00 E
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				55 672.00 E
Total		55 672.00 E		55 672.00 E
Total Général		223 450.11 E		223 450.11 E

Le Président,

Le Secrétaire,

Madame CLAIREAUX : Avez-vous des questions à poser sur le chapitre D 011 ? Pas de question ? Je mets par conséquent ce chapitre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Chapitre adopté à l'unanimité.

Fonctionnement :

Chapitre D 013 : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

Chapitre R 013 : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

Chapitre R 70 : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

Chapitre R 75 : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

Chapitre R 77 : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

Investissement :

Chapitre D 21 : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

Chapitre R 13 : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

Puis-je mettre ce projet de délibération aux voix ? Même vote que tout à l'heure ? Je vous remercie. Le projet de délibération n° 1 est adopté à l'unanimité.

PROJET DE DELIBERATION N° 2

Sortie de l'inventaire de biens détruits

Certains biens mobiliers et matériels acquis par la ville de Saint-Pierre ont été détruits. Afin d'effectuer un suivi du patrimoine de la Ville, il convient de sortir ces biens de l'inventaire.

Tel est l'objet du projet de délibération n°2.

Madame CLAIREAUX : La délibération ne concerne en fait qu'un seul véhicule.

DELIBERATION N° XX-2012

L'an deux mil douze, le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le six juillet, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Autorisation de sortie d'inventaire de biens mobiliers et matériels détruits

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il convient de sortir de l'inventaire du patrimoine de la ville des biens mobiliers et matériels, dont elle était propriétaire, qui ont été détruits.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'autoriser la sortie de l'inventaire du patrimoine de la Ville les biens mobiliers et matériels énumérés ci-dessous :

N° Inventaire	Désignation	Compte	Valeur Acquisition	VNC au 31/12/2011
0453	Camionnette FORD F150	21571	16 434,00 €	0 €

Le Secrétaire,

Le Président,

Madame CLAIREAUX : Avez-vous des questions ? Je mets ce projet de délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Délibération adoptée à l'unanimité.

PROJET DE DELIBERATION N° 3

Modification conditionnelle et temporaire du droit de débarquement

Les professionnels de la filière pêche font face à des difficultés d'approvisionnement localement en appât. Cette situation les contraint à les importer du Canada.

Par courrier en date du 11 juillet, le Président du Conseil Territorial m'a informée qu'il proposerait à son assemblée, avec avis favorable, une mesure d'exonération des droits de douane, de la taxe spéciale et de l'octroi de mer ;

Il m'a également demandé de proposer au Conseil municipal de prendre la même mesure, concernant le droit de débarquement.

Le projet de délibération n° 3 a pour objet de modifier de façon conditionnelle temporaire la délibération n° 14-91 du 17 décembre 1991.

DELIBERATION N° XX-2012

L'an deux mil douze, le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le six juillet, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avait donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Modification conditionnelle et temporaire du droit de débarquement

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le code local des Douanes de Saint-Pierre et Miquelon.

Vu la délibération n° 14-91 en date du 17 décembre 1991 réglementant et fixant le tarif du droit de débarquement des colis aux cales et quais de Saint-Pierre

Considérant qu'il est nécessaire de promouvoir la filière artisanale, dans un contexte où les équipements de stockage sous température dirigée ne sont pas disponibles sur Saint-Pierre.

Vu le courrier du Président du Conseil Territorial en date du 12 juillet 2012.

A PRIS LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1er.- Les appâts destinés à la pêche artisanale importés de la province de Terre-Neuve au Canada classés au tarif d'usage des douanes à la position 05.11.91 sont visés par la présente délibération.

ARTICLE 2 – Les appâts destinés à la pêche artisanale relevant de la position tarifaire 05.11.91 sont exonérés temporairement de la taxe de débarquement.

ARTICLE 3 – L'exonération temporaire prendra effet dès le caractère exécutoire de cette délibération acquis et prendra fin si des installations de transformation et de stockage permettent de susciter le niveau de ressource nécessaire aux besoins en appâts des artisans pêcheurs.

ARTICLE 4 – Le Chef du Service des douanes est chargé de l'application de la présente délibération.

Le Secrétaire,

Le Président,

Madame CLAIREAUX : Avez-vous des questions ?

Madame ARTANO : En séance officielle du Conseil territorial, ils ont modifié quelque peu l'article 3, en enlevant « de transformation », pour ne laisser que « de stockage », apparemment pour être moins restrictifs. Je ne sais pas s'il est souhaitable que les délibérations soient les mêmes. En tout cas ça a été adopté en la forme.

Madame CLAIREAUX : La lettre date du 11, ne nous a été envoyée que le 13. Logiquement, cela donnait le temps de nous faire part de ce changement.

Madame ZIMMERMANN : Cela a été fait à la demande du Député.

Madame CLAIREAUX : Je ne suis pas au courant. Donc comment cela a-t-il été modifié ?

Madame ARTANO : Ils ont seulement enlevé « de transformation », en ne laissant que « de stockage ».

Madame BRIAND : En fait, ils ne font que stocker la boëtte, ils ne la transforment pas.

Madame ANDRIEUX : Effectivement, cela ne sert uniquement que pour les appâts.

Monsieur LEBAILLY : On peut n'avoir qu'une usine de stockage, ou qu'une usine de transformation.

Madame CLAIREAUX : D'accord. Nous demanderons alors à avoir le bon modèle de délibération afin de recueillir toutes les informations.

La délibération, modifiée par rapport à son libellé initial, est par conséquent adoptée.

Dernier point à l'ordre du jour : présentation de l'analyse financière rétrospective 2011 de la Commune. Je vous laisse la parole, Madame LAROSE.

Madame LAROSE : En fin d'année 2011, nous étions déjà venus nous présenter une première analyse – 2008/2010, nous avons depuis un peu élargi le spectre et avons intégré les données les plus fraîches des comptes de gestion et administratif 2011. Sur les années 2008/2010, les coûts de fonctionnement étaient maîtrisés. Par contre, les investissements et les dépenses d'équipement étaient en forte hausse (travaux sur le réseau) et le fonds de roulement (donc les ressources à long terme dégagées par la Commune) avait été utilisé pour financer une petite partie des investissements 2010 (cela signifie que les recettes d'investissement ne couvraient pas l'intégralité des dépenses d'investissement) et de ce fait, il se situait à un niveau encore un peu faible pour représenter une première ressource de financement pour les investissements futurs.

Page 2 : Sur 2011, les charges de fonctionnement laissent apparaître, par rapport aux années 2007 à 2010, une forte augmentation et une légère transformation dans la manière dont les charges de fonctionnement sont réparties. Il y a toujours une bonne maîtrise des dépenses de personnel qui sont très stables sur la période, voire en légère décroissance. Cela fait partie des charges incompressibles, donc le fait qu'elles soient maîtrisées est une bonne chose.

Nous avons – c'est une nouveauté en 2011 – une forte hausse sur les subventions versées au CCAS et à la Caisse des Ecoles. C'est en fait un choix présenté par la Commune de présenter comptablement les travaux qui sont réalisés par la Commune pour le compte du CCAS et de la Caisse des Ecoles (d'un côté nous avons une subvention versée par la Commune à ces deux budgets, d'un autre côté une recette provenant des deux budgets pour la Commune).

On dénote également une forte hausse des autres charges de gestion courante (poste entretien et réparations).

Page 3 : Pour les produits de fonctionnement : là aussi une forte augmentation, en rapport avec la hausse des charges, donc c'est un point positif.

Les produits fiscaux sont toujours la principale ressource de fonctionnement de la Commune. La composition des recettes fiscales (non visible sur les graphiques) est toujours en déséquilibre au profit de l'octroi de mer et de la taxe sur les carburants, qui représentent 61 % des produits fiscaux. Donc une très forte dépendance des taxes liées aux activités globales de l'Archipel. Toute baisse des importations pourrait entraîner des difficultés financières pour la Collectivité. En effet, quand on a une telle force des recettes fiscales, toute baisse pourrait avoir des effets négatifs sur la Collectivité.

Nous dénotons toujours une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement, ainsi qu'une hausse des autres produits (c'est ce que je vous disais tout à l'heure concernant cette volonté d'afficher les versements en recettes et charges pour le CCAS et la Caisse des Ecoles), l'essentiel des recettes étant principalement liées aux travaux pour le CCAS et la Caisse des Ecoles. On a une hausse des charges en raison des subventions, et une hausse des produits due au versement. Nous nous apercevons, en creusant un peu plus, qu'ils ne couvrent pas totalement la hausse des charges, car une partie du transfert de ces charges s'est accompagné d'un transfert d'emprunt (donc de charges financières).

Page 4 : Les hausses de charges et de produits entraînent une hausse de la capacité d'autofinancement de la Commune (donc les recettes moins les produits de fonctionnement constituent une première ressource de financement de l'investissement).

Sur le graphique, nous distinguons la CAF brute (capacité d'autofinancement), soit 1 336 131 €, mais on a aussi la CAF nette (non visible sur le graphique, équivalant à la CAF brute moins le remboursement d'emprunts), qui est en hausse, car la dette de la collectivité pèse de moins sur le budget.

Après paiement du capital de la dette, il reste 868 691 €. Cette somme représente une première ressource de financement des investissements. La Commune se situe à un bon niveau mais est un peu en dessous de la moyenne des communes métropolitaines de même strate.

Le prochain graphique présente l'ensemble de l'investissement (ressources + emplois, c'est-à-dire les dépenses d'investissement). Pour chaque année, vous distinguez une colonne emploi et une colonne ressources.

Page 5 : Au cours des années, le remboursement des emprunts (en jaune) pèse de moins en moins lourd (l'année 2007 étant particulière en raison de ce fameux emprunt de 750 000 € qu'il a fallu inscrire en urgence, suite à un oubli antérieur).

Les dépenses d'investissement (en bleu) sont de plus en plus importantes, avec un pic en 2010 (forte hausse des dépenses d'équipement) et 2011 (subventions d'investissement versées, pour l'aménagement de la voirie et dépenses d'équipement, mais dans une moindre mesure).

En recettes, la CAF (en parme) augmente, ainsi que les autres ressources (en vert), soit les fonds globalisés (FCTVA, TLE dont le niveau est relativement stable) et les subventions d'investissement (qui tendent à revenir la ressource la plus importante en matière d'investissement – en 2011, 41 % du financement disponible avec la DGE – en hausse de 13 % et diverses subventions d'équipement, en hausse de 15 % entre 2010 et 2011).

Page 6 : La variable d'ajustement est le fonds de roulement (lorsque les ressources d'investissement sont inférieures aux dépenses d'investissement, il convient de ponctionner le fonds de roulement, comme on le voit en 2007, mais aussi en 2010 (mais à un niveau nettement inférieur).

Par contre, lorsque les dépenses d'investissement sont inférieures aux ressources d'investissement, le fonds de roulement est augmenté. C'est une donnée bilantielle cumulée. Pour les investissements de la Commune, c'est une première base qui peut être une ressource d'investissement intéressante.

Le besoin en fonds de roulement (en mauve – il est négatif), est signe de bonne santé financière de la Commune. Cela signifie qu'il est inutile de trouver des ressources de court terme pour financer le court terme. L'excédent de fonds de roulement doit être maîtrisé cependant, car il va de pair avec le fonds de roulement, mais il reste un signe de bonne santé financière.

La trésorerie (en jaune) - soit l'addition du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement – atteint en 2011 un niveau très important. On aurait même tendance à la qualifier de pléthorique. Si les investissements n'arrivent pas sous peu, on peut envisager le placement de la trésorerie, sur un compte à terme (les taux étant très bas, il ne serait pas valable de ne la placer que sur une année par exemple). Dans l'attente d'opérations d'investissement importantes, la trésorerie peut donc rester à ce niveau là.

Page 7 : La dette décroît de manière importante depuis 2007, avec la petite subtilité qu'entre 2010 et 2011, un emprunt a été transféré au CCAS. Si rien ne bouge en matière d'endettement de la Commune, la dette s'éteindra d'ici 2019, en n'ayant qu'un poids négligeable à compter de 2015/2016.

En conclusion, les charges de fonctionnement ont augmenté. Elles ont été compensées par la hausse de produits, ce qui a contribué à une hausse de la capacité d'autofinancement de la Commune (première ressource d'investissement dégagée par la Commune chaque année).

Les ressources d'investissement augmentent elles aussi, et face à une stagnation des dépenses d'investissement, cela permet la reconstitution d'un fonds de roulement suffisamment intéressant désormais pour constituer une première ressource en matière d'investissement.

Je vous remercie de votre attention.

Madame CLAIREAUX : Je vous remercie. Avez-vous des questions à poser ? Monsieur le Directeur, souhaitez-vous compléter cette analyse ?

Monsieur JOUBERT : C'est en effet une analyse financière dont toutes les communes rêveraient...

Madame CLAIREAUX : Merci.

Monsieur JOUBERT : c'est vrai qu'il faut cependant nuancer, par rapport aux communes de la strate, c'est trompeur, et la situation d'une commune comme celle de Saint-Pierre est un peu particulière, le nombre d'habitants ne suffit pas à caractériser les contraintes qui pèsent sur elle. Il faut effectivement être

prudent sur ce point, mais il est vrai que vu la capacité financière qui se dégage maintenant, vous avez tout de même un peu d'optimisme pour envisager des évolutions futures.

Madame CLAIREAUX : Nous avons en effet essayé d'être prudents, en faisant diminuer le plus possible la dette, sachant qu'on allait devoir revenir sur un programme pluriannuel important et qu'à un moment donné il faudrait contracter de nouveaux emprunts et effectuer des opérations qui bouleverseraient quelque peu les équilibres. Nous en sommes arrivés à ce que l'on souhaitait et nous pourrions regarder l'avenir de manière différente à l'occasion du budget 2013. Toujours pas de question ?

Madame ZIMMERMANN : Est-ce que l'on sera destinataire de ce document ?

Madame LAROSE : Pas de problème pour le Power Point. Pour l'analyse financière, c'est la Commune qui le fera.

Madame ZIMMERMANN : Merci.

Madame CLAIREAUX : Si tout a été dit à ce sujet, je vous remercie, Monsieur JOUBERT et Madame LAROSE, d'être venus pour présenter cette analyse financière.

La séance est levée.

Bonnes vacances et bon été.

Les membres,

Le Président,